

IV. SEMI-MARATHON D'IRUN + 10K

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le club d'athlétisme **SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea**, avec la collaboration de la Mairie d'Irun, organise le **Semi-Marathon d'Irun + 10K**, le dimanche 20 février 2022, dans la matinée. Les courses se dérouleront le long d'un magnifique circuit à travers Irun avec un premier tour de 10 kilomètres exactement (ligne d'arrivée du 10 km) et un second tour (même tour plus un ajout supplémentaire) de 11,0975 kilomètres.

Il y aura deux courses: Le semi-marathon d'Irun de 21,0975K et le 10K d'Irun, qui partiront tous deux en même temps, à **9:45**, le dimanche **20 février 2022**.

ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à la participation de tous ceux qui désirent y participer, sans distinction de catégorie, sexe ou nationalité, aussi bien pour des athlètes fédérés que pour ceux qui ne le sont pas. L'âge minimum pour pouvoir participer au semi-marathon est de 16 ans et de 14 ans pour la course de 10 kilomètres.

La participation est limitée à **1500 coureurs pour le semi-marathon et à 700 coureurs pour la course de 10 kilomètres**.

Chaque coureur participe dans la course sous sa totale responsabilité et se présentera sur la ligne de départ avec le niveau de forme requis pour ce type d'épreuve.

ARTICLE 3- HEURE DE DÉPART ET TEMPS MAXIMUM DE DURÉE DE L'ÉPREUVE

ÉPREUVE	HEURE DE DÉPART	TEMPS MAXIMUM
Semi-Marathon Irun 21K	9h45	2h 30minutes
10k d'Irun	9h45	1h 15minutes

CONTROLES DE PASSAGE

KILOMÈTRE	TEMPS MAXIMUM
5	35 minutes
10	1h 10 minutes
15	1h 45minutes
20	2h 20 minutes
META	2h 30minutes

LIÈVRES EN COURSE

Les organisateurs mettront à la disposition des participants un service de lièvre qui courra à des allures différentes pour aider chaque athlète à atteindre ses objectifs entre 1h20 et 2h00.

Il y aura des lièvres pour les allures suivantes:

- 1h20 (Semi-Marathon) / 38min (10k)
- 1h25 (Semi-Marathon) / 40min (10k)
- 1h30 (Semi-Marathon) / 42:30 min (10k)
- 1h35 (Semi-Marathon) / 45min (10k)
- 1h40 (Semi-Marathon) / 47:30min (10k)
- 1h45 (Semi-Marathon) / 50min (10k)
- 1h50 (Semi-Marathon) / 52min (10k)
- 2h00 (Semi-Marathon) / 57min (10k)

L'ORGANISATION DU DÉPART

Les lièvres seront placés dans leurs boîtes respectives en fonction de leur rythme de course. Les athlètes sont invités à accéder au box correspondant à leur niveau, en tenant compte de l'emplacement des différents lièvres, qui seront équipés de drapeaux sur lesquels sera inscrit leur temps cible et qui serviront de référence.

ARTICLE 4- RAVITAILLEMENT

Il y aura 5 postes de ravitaillement à environ kilomètres 4,5; 7,1; 10; 15,6 et 18. Il y aura également un poste de ravitaillement à la ligne d'arrivée où tous les athlètes recevront un ravitaillement complet.

ARTICLE 5- SIGNALISATION

Tous les points kilométriques et les différents services, comme les postes de ravitaillement, les WC, les services médicaux, la remise de dossards, le service de consigne, le service de douches, etc., seront clairement signalés dans tout le parcours.

ARTICLE 6- ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura de l'assistance médicale tout au long du parcours. Il y aura également de l'assistance médicale dans la ligne d'arrivée. L'Organisation conseille aux coureurs de se soumettre à un examen médical préalable à l'épreuve, et tout participant devra accepter le risque dérivé de cette activité sportive. Le service médical officiel aura l'autorité pour retirer de la course tout participante qui, d'après son avis, n'accomplit pas les conditions physiques ou psychiques pour continuer.

ARTICLE 7

Seuls les participants officiellement inscrits auront le droit de bénéficier de tous les services de la course, tant le long du parcours que sur la ligne d'arrivée, tels que les ravitaillements, l'assistance médicale, etc. Les participants pourront prouver qu'ils sont inscrits au moyen du dossard officiel et original, qui devra être porté à tout moment, sans le plier, le modifier ou le manipuler, sur la poitrine.

L'organisation ne fournira aucun type d'attention ou de service aux personnes qui ne respectent pas l'exigence ci-dessus ou qui participent à la course sans dossard ou avec un dossard falsifié, en les expulsant de la course par tout moyen à sa disposition au moment de détecter leur présence.

ARTICLE 8 – CIRCUIT

Le circuit sera complètement fermé au trafic et les seuls véhicules qui pourront suivre l'épreuve seront ceux qui auront été désignés par l'Organisation, dûment autorisés et identifiés. Le parcours comprendra deux tours, le premier de 10 kilomètres et le deuxième de 11,0975 kilomètres.

Toutes les informations concernant les détails du circuit et les zones logistiques peuvent être trouvées sur ce lien:

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1xSlkerwVSmGyRKWBlrde-eckxcJ7ByKc&usp=sharing>

ARTICLE 9- ASSURANCE PARTICIPANTS

L'organisation disposera d'une police d'assurance de responsabilité civile d'après la législation en vigueur. Tous les participants officiellement inscrits seront assurés par une police d'assurance d'accidents qui couvrira les accidents qui pourraient se produire comme conséquence directe du déroulement de l'épreuve, et jamais comme dérivation d'une souffrance ou d'un défaut latent, d'une imprudence, d'une négligence, de l'inobservance des lois des articles du règlement, ainsi que de ceux produits pendant les déplacements à l'endroit et depuis l'endroit où la course aura lieu.

ARTICLE 10- MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Il y aura des contrôles au départ et tous les 5 kilomètres jusqu'à la ligne d'arrivée, où tous les coureurs devront obligatoirement passer par les tapis de chronométrage.

Les coureurs seront automatiquement disqualifiés de l'épreuve dans les situations suivantes:

- S'ils ne réalisent pas le parcours complet.
- S'ils modifient ou cachent la publicité du dossard.
- S'ils portent le dossard et/ou la puce attribués à un autre coureur.
- S'ils ne portent pas le dossard original assigné pour cette édition.
- S'ils franchissent la ligne d'arrivée sans dossard.
- S'ils ne font pas attention aux instructions des juges ou du personnel de l'organisation.
- Nous rappelons également que les véhicules motorisés ou les vélos qui n'appartiennent pas à l'organisation sont catégoriquement interdits dans le circuit.

Les participants disqualifiés perdront automatiquement toute option aux prix.

ARTICLE 11- CLASSEMENTS ET PRIX

Les classements seront basés sur le **temps NET** consacré à finir la course.

CLASSEMENTS

Il y aura des classements différenciés dans la course de 10K et 21K. Celle de 10K aura un classement général et le semi-marathon aura un classement général et par catégories d'après le tableau suivant:

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES
SUB-23	Nés après l'an 2000	Nés après l'an 2000
SENIOR	Du 21/02/1987 au 31/12/1999	Du 21/02/1987 au 31/12/1999
VÉTÉRANS 35-40-45	Du 21/02/1972 au 20/02/1987	Du 21/02/1972 au 20/02/1987
VÉTÉRANS 50+	Nés avant le 21/02/1972	Nés avant le 21/02/1972

PRIX

SEMI-MARATHON: Les dix premiers et les dix premières en catégorie ABSOLUTE et les premiers et les premières des catégories sub-23, vétérans et vétérans 50+, recevront un trophée.

1er Homme/Femme	Trophée + Cadeau
2ème Homme/Femme	Trophée + Cadeau
3ème Homme/Femme	Trophée + Cadeau
4-10ème Homme/Femme	Trophée

10K: Les trois premiers et les trois premières en catégorie ABSOLUTE de la course de 10K recevront également un trophée.

1er Homme/Femme	Trophée + Cadeau
2ème Homme/Femme	Trophée + Cadeau
3ème Homme/Femme	Trophée + Cadeau

ARTICLE 12- INSCRIPTIONS

Les inscriptions ouvriront en ligne sur www.mediamaratonirun.com le **25 novembre 2021** et finissent le samedi 19/02/2022 à 20h00. Les coureurs avec inscriptions réalisées avant le lundi 14 février auront le dossard personnalisé avec leur nom. Les inscriptions seront fermées **DANS TOUS LES CAS** quand le nombre maximal de coureurs inscrits est atteint (1500 pour le semi-marathon et 700 pour les 10K). ***Il n'est pas possible de s'inscrire le jour-même de l'épreuve.***

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire en personne, nous avons trois points de vente: deux à Irun, le magasin Leire Sport, dans le centre commercial Mendibil, et dans le bureau du Bidasoa Atletiko Taldea, au 1, Place Leandro Agirretxe, 2^{ème} étage, bureau n°8, ouvert de 9h00 à 14h00, ou à Hondarribia, à la papeterie Papycop, au 42, rue San Pedro. En magasin, les inscriptions seront disponibles à partir du 15/12/2021 et finiront le 13 février.

Dans le bureau du Bidasoa Atletiko Taldea les inscriptions seront disponibles dès le début des inscriptions.

Remboursements : Le changement de titulaire du coureur sera possible jusqu'au 16/02/2022 et, à partir du 17/02/2022, il n'y aura pas de changement possible.

Le prix de l'inscription varie selon la date où elle est réalisée, de la manière suivante:

DÉLAI D'INSCRIPTION	PRIX SEMI-MARATHON	PRIX 10K
100 premiers inscriptions	15€	10€
Jusqu'au l'inscription 300	20€	14€
Depuis l'inscription 301 jusqu'au 13/02/2022	24€	16€
Inscriptions dernière semaine depuis le 14/02/2022	28€	18€

ARTICLE 13- REMISE DE DOSSARDS

Le sac du coureur pourra être retiré dans la Foire du Coureur qui aura lieu dans l'Espace Palmera Montero (au 1, Place Leandro Agirretxe) dans les jours et horaires suivants:

SAMEDI 19 FÉVRIER: 10h00 – 14h00

SAMEDI 19 FÉVRIER: 16h00 – 20h00

Pour récupérer le dossard-puce, il est recommandé d'apporter votre reçu d'inscription, soit en format numérique, soit imprimé sur papier. Ce reçu est fourni avec un code QR qui sera scanné. Sinon, il sera obligatoire de présenter votre carte d'identité ou une pièce d'identité avec photo pour retirer votre dossard-puce. Les dossards-puce ne seront délivrés à des tiers que sur présentation du reçu d'inscription correspondante. Le reçu de l'inscription sera envoyé à l'adresse électronique fournie lors de la procédure d'inscription.

Pour tous les dossards qui n'ont pas été remis préalablement, il faudra les retirer directement le jour de la course dans la zone de départ, depuis 8h00 jusqu'à 9h15.

ARTICLE 14- LE SAC DU COUREUR

Le sac du coureur contiendra le dossard-puce (un dossard personnalisé avec le nom pour des inscriptions préalables au lundi 14/02/2022), des épingles, un t-shirt technique de la course, différents produits des collaborateurs, des informations de la course et des services, le bracelet pour la consigne, etc.

ARTICLE 15- SERVICES DE DOUCHE, REMISE DES VÊTEMENTS ET PARKING

Les douches et les vestiaires seront ceux du centre sportif Artaleku, située près de la zone de départ et d'arrivée.

Il y aura un service de remise et de consigne de vêtements à 50 mètres de la ligne de départ sur la Place Ensanche. Ces vêtements pourront être récupérés à la fin de l'épreuve dans la zone d'arrivée, au Place de San Juan.

Pour ceux qui vont s'y rendre en voiture, on recommande l'utilisation de parkings tels que Irungo La Salle, Centre Sportif Artaleku, Plaza San Juan (payant), Ficoba ou Paseo Colon (payant). L'emplacement des parkings est publié dans le lien suivant:

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1xSlkerwVSmGyRKWBlrde-eckxcJ7ByKc&usp=sharing>

ARTICLE 16

Si pour des raisons de force majeure indépendantes de la volonté de l'organisation (des orages, des tremblements de terre, une attaque terroriste etc.) l'évènement doit être annulé, les taux d'inscription ne seront pas remboursés. Ceux qui avaient déjà pris leur dossard, auront des conditions avantageuses pour l'édition suivante. Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut se trouver dans l'obligation de changer le parcours.

COVID-19, les mesures relatives à l'utilisation de masques, à l'hygiène et à la distance de sécurité, à la présentation du passeport Covid, etc. seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et conformément aux directives fixées à tout moment par les autorités compétentes, l'organisation donnant la priorité au déroulement de l'évènement en toute sécurité pour les participants et les personnes présentes.

ARTICLE 17- DROITS D'IMAGE ET CESSION DE DONNÉES

Tous les participants, par le fait d'avoir formalisé l'inscription, acceptent le présent Règlement et donnent leur consentement pour que Bidasoa Atletiko Taldea, par lui-même ou à travers des entités tierces, traite informatiquement et avec des fins exclusivement sportives, promotionnelles ou commerciales, leurs coordonnées de caractère personnel, ainsi que leur image dans le cadre de l'épreuve à travers des photographies, des vidéos, etc. D'après ce qui est établi par la Loi Organique 15/1999 du 13 décembre, de la protection de données de caractère personnel, le participant pourra exercer son droit d'accès à ces fichiers dans le but de rectifier ou annuler de manière partielle ou totale leur contenu. Pour faire usage de ce droit, vous devrez le solliciter par écrit au domicile social de Bidasoa Atletiko Taldea (au 4, Rue Ramón Iribarren, rez-de-chaussée arrière, 20304 Irun).

Tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement est régi par les Règles générales de compétition de la RFEA et de World Athletics (ancienne IAAF) pour la saison 2022.

ARTICLE 18- INFORMATION GRAPHIQUE

Des informations actualisées sur l'itinéraire, les zones annexées et les services sont disponibles sur le lien suivant:

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1xSlkerwVSmGyRKWBlrde-eckxcJ7ByKc&usp=sharing>